

## APPENDICE D

### SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

#### Une politique scientifique canadienne: Volume 1—Une analyse critique: Le passé et le présent

##### *Chapitre 1: Nécessité, portée et méthode de l'enquête du Sénat*

1. P.19 Ainsi le Comité recommande que le Sénat forme un comité permanent de la politique scientifique qui serait chargé de faire tous les cinq ans une revue générale des principales questions de politique scientifique et d'entreprendre chaque année, dans l'intervalle, des études spéciales portant sur des secteurs ou des problèmes spécifiques qui sont d'un intérêt particulier tout en relevant de la politique scientifique globale.

#### Une politique scientifique canadienne: Volume 2—Objectifs et stratégies pour les années 1970

##### *Chapitre 13: Grandes orientations et objectifs d'une politique scientifique pour les années 1970*

1. P.438 ... Que le Conseil économique élargisse ses activités et mette sur pied un comité spécial du futur, qui sera investi d'un mandat très large mais qui devra s'attacher particulièrement à l'étude des années 1985 et 2000 et qui essaiera, par des projections résultant de l'extrapolation de tendances identifiables au Canada, de définir, dans le contexte international, les divers environnements dans lesquels s'inscrivent les besoins humains de l'avenir.
2. P.440 ... Que le Sénat parraine une conférence visant à créer une Commission du futur, dont la mission consistera à aider le plus grand nombre possible d'organisations privées et publiques à prévoir et à édifier leur propre futur, en travaillant non seulement isolément mais conjointement.
3. P.441 ... Recommande au gouvernement et au Parlement canadiens d'adopter un plan global pour les années 1970 en ce qui concerne la science et la technologie, en se fondant sur des projections à long terme et sur les objectifs généraux de R & D à l'échelle nationale; il recommande aussi l'amélioration des méthodes et des structures du système PPB de manière à pouvoir évaluer plus efficacement les résultats des activités de R & D et à disposer de meilleurs critères pour déterminer le montant des crédits à affecter à ces activités. Nous recommandons aussi, que, à partir de 1980, la pratique des plans quinquennaux se généralise.